
MESSE AUX INTENTIONS MULTIPLES



Évêché
Centre diocésain,
60 rue Bouchard, Edmundston, NB E3V 3K1
Téléphone: (506) 735-5578
Télécopieur: (506) 735-4271
Courrier électronique: diocese@nbnet.nb.ca
Site Internet: www.diocese-edmundston.ca

Communiqué en date du 16 mars 2001

À la demande des membres du Conseil Presbytéral, je viens rappeler quelques points de la législation au sujet des messes à intentions multiples.

« En matière d'offrande de messes, on écartera absolument jusqu'à l'apparence de commerce ou de trafic », affirme le canon 947.

C'est dans cet esprit que, le 23 janvier 1992, le Conseil presbytéral d'Edmundston, à la suite du décret de la Congrégation du Clergé, sur l'interdiction de cumuler les intentions de messes (22 février 1991), a voté les recommandations suivantes:

« Le nombre des intentions de messes jumelées doit être limité de façon raisonnable, c'est-à-dire pas plus de trois intentions de messes jumelées, à raison de deux jours par semaine. Les autres jours, une seule intention tout comme le demande le décret de Rome. Il faut aussi préserver la messe pro populo qui ne doit pas être jumelée. »

« Le prêtre qui célèbre une messe à intentions multiples, tout comme celui qui dit une deuxième messe, ne recevra que cinq dollars par jour; le reste des honoraires sera envoyé au Fonds d'Entraide. »

Telle est la législation diocésaine actuelle et elle ne concerne que les paroisses. Je remercie tous les prêtres qui s'y conforment. Malheureusement, lorsque je regarde certains feuillets paroissiaux, lorsque j'entends certaines plaintes, je ne retrouve pas toujours l'application de cette législation. À nouveau, je demande, par crainte d'accusation de commerce ou même de simonie, d'être très stricts sur ce point. Les canons 945 et suivants explicitent la législation de l'Église au sujet des offrandes de messe.

Que l'Eucharistie que nous offrons au Seigneur, soit toujours signe de notre profonde communion au fil des jours. Respectueusement vôtre en Notre Seigneur et sa divine Mère.

+ François Thibodeau

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston